

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 0085 - 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 30 AOUT 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- |                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - M. Johann <b>BOBLIN</b>         | - M. Yannick <b>FÉTIVEAU</b> |
| - M. Frédéric <b>LAUNAY</b>       | - M. Patrick <b>BERTIN</b>   |
| - M. Stéphan <b>BEAUGÉ</b>        | - M. Bernard <b>COUDRIAU</b> |
| - M. Jean-Jacques <b>MIRALLIÉ</b> | - Mme Karine <b>PAVIZA</b>   |
| - M. Serge <b>HÉGRON</b>          |                              |

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SURVEILLANCE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES**

Le marché de surveillance des bâtiments communautaires arrivant à son terme le 31 janvier 2023, une consultation pour un marché public de services de 48 mois non reconductible relatif à la surveillance des bâtiments communautaires a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée pour répondre aux besoins de la collectivité.

La date limite de remise des offres était fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 12h00 au plus tard. Cinq entreprises ont remis une offre conforme.

Sur la base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci, il est suggéré d'attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit l'entreprise SERIS Security Division Télésurveillance, sis 6 rue du Général Larminat, 75015 PARIS, pour un montant d'offre contrôlé de 78 732.00 € HT, soit 94 478.40 € TTC.

**Le Bureau de Grand Lieu Communauté,**

***VU** le Code général des collectivités territoriales ;*

***VU** le Code de la Commande publique ;*

***VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 2 000 000€ HT pour les marchés de travaux ;*

***VU** les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;*

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**DECIDE, A L'UNANIMITE,**

**Article 1** : D'attribuer le marché de services relatif à la surveillance des bâtiments communautaires à l'entreprise SERIS Security Division Télésurveillance, sis 6 rue du Général Larminat, 75015 PARIS, pour un montant d'offre contrôlé de 78 732.00 € HT soit 94 478.40 € TTC.

Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le

**SLO**

**Article 2** : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CG

l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

ID : 044-244400438-20220830-DE154\_B300822-AR

**Article 3** : Madame la directrice générale des services et Monsieur le percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE154-B300822

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Préfecture le 09/09/22  
et de la publication le 06/09/22

sur le site internet

Fait à La Chevrolière, le 1<sup>er</sup> septembre 2022,

**Le Président,  
Johann BOBLIN,**

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 09/09/2022

Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté